

COMITÉ REGIONAL
DU SPORT EN MILIEU RURAL
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

Charavines, le 22 / 11 / 2017

Objet : Aide CRSMR 2017-2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En tant qu'association adhérente à la FNSMR, votre structure peut bénéficier d'une aide financière pour ses actions ou ses achats de matériel sportif durant la saison 2017-2018.

Seules les actions qui ne correspondent pas aux critères de financement attribué par le CNDS, peuvent bénéficier de ce soutien fédéral.

Les demandes seront étudiées par le comité directeur du CRSMR, en consultation avec les CDSMR pour l'attribution des aides au regard des priorités régionales :

- appui à l'équipement matériel des associations
- développement du Disc Golf
- développement de la Marche Nordique
- développement des jeux sportifs traditionnels
- formation & qualification des encadrants bénévoles
- actions à destination des Publics Éloignés de la Pratique Sportive (PEPS)
- actions Sport Santé
- actions Développement Durable

Ne sont pas financés par le présent dispositif les actions menées à l'interne d'une association (anniversaire de l'association, repas des bénévoles...). La dimension de développement doit être présente dans la demande.

Si vos actions sont d'ampleur suffisante pour participer à l'appel à projets national de notre fédération, nous nous réservons la possibilité d'y inscrire les demandes correspondantes.

Chaque association peut faire une ou plusieurs demande(s) en fonction de ses projets (déjà réalisés ou à venir), en présentant votre (ou vos) dossier(s) selon le formulaire suivant (TSVP).

François-Régis VALATX
Président du CRSMR Auvergne Rhône-Alpes





Comité Régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Sport en Milieu Rural

COMITÉ REGIONAL DU SPORT EN MILIEU RURAL AUVERGNE RHÔNE - ALPES

Association :

Intitulé de l'action :

Activité(s) sportive(s) :

Dates et lieux :

Description de l'action ou du matériel :

.....
.....
.....
.....

Ampleur de l'action : Locale Départementale Régionale Nationale

Nombre de participants attendus :

Budget prévisionnel (montant total) :

Aide sollicitée (maxi 30%) :

Responsable de l'organisation :

Coordonnées du responsable : tél :

Mail :

Afin de gérer au mieux ce dossier nous vous proposons l'organisation et le calendrier suivant :

- Retour de la demande par mail ou par courrier.
- Examen de ces dossiers par le Comité Directeur sous deux mois.
- Envoi des aides accordées par le CRSMR ARA aux associations.

Si votre association est basée en :

Ardèche-Drôme, retourner dossier au CDSMR 07-26 : Salle du temple – 26780 Allan ou cdsmr.0726@gmail.com

Pour tous les autres départements, veuillez retourner votre dossier au CRSMR.

Nous vous demandons de joindre à cette demande un budget prévisionnel de l'action ou devis d'achats afin d'instruire au mieux votre dossier.